



Affiché le 20 JUIN 2025
Certifié exécutoire le 20 JUIN 2025

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 juin 2025
Sous la présidence de Jean-Luc PICARD, maire

N° 20250601 – Avis sur la régularisation de la situation administrative de la carrière de matériaux alluvionnaires exploitée par la SAS CEMEX Granulats Rhône Méditerranée.

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 13
Nombre de procurations : 3
Nombre de votants : 16
Date de convocation : 12 juin 2025

Présents : PICARD Jean-Luc, RENOUD Bruno, MERLIN Béatrice, DUBOIS Nathalie, MICHON Yves, BOUILLOUX Didier, DAUJAT Samuel, FLOUR Sylvie HENRI Nadine, HEUZÉ Guillaume, PEULET Sylvie, PUVILLAND Marie-Laure, TISSOT Stéphanie

Excusés : BURTIN Christian (a donné pouvoir à Jean-Luc PICARD), JAILLET Aurélie (a donné pouvoir à Sylvie FLOUR), THÊTE Patrice (a donné pouvoir à Didier BOUILLOUX), HAMEL Philippe, ANDRÉ Nicolas, FAVIER Jean-Louis

Secrétaire de séance : Didier BOUILLOUX

EXPOSÉ

Le maire expose que la Cour Administrative d'Appel (CAA), de Lyon a décidé le 12 juin 2024 de surseoir à statuer sur la requête par France Nature Environnement Ain tendant à l'annulation de l'arrêté préfectoral du 13 octobre 2017 autorisant la SAS CEMEX Granulats Rhône Méditerranée à exploiter une carrière de matériaux alluvionnaires sur la commune de JAYAT.

En conséquence, une enquête publique complémentaire doit être menée.

Celle-ci s'est déroulée du 2 mai au 6 juin 2025.

Le conseil municipal de FOISSIAT est invité à formuler un avis, sous forme de délibération.

Les pièces du dossier ayant été transmises aux membres du conseil municipal, le maire demande au conseil de se prononcer sur ce dossier.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DONNE un avis favorable au dossier de demande d'autorisation d'exploiter une gravière sur la commune de JAYAT, ayant fait l'objet d'une enquête complémentaire du 2 mai au 6 juin 2025.

Ainsi fait et délibéré les mêmes jours mois an que ci-dessus.

Le secrétaire,

Le maire,

